



**Rapport au Conseil de la Commission de coopération environnementale
sur les activités du Comité consultatif public mixte
depuis juillet 2013**

Le présent tableau donne au Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) un aperçu des activités du Comité consultatif public mixte (CCPM) depuis la session ordinaire du Conseil de juillet 2013, et ce, afin d'éclairer les discussions que ces deux entités tiendront durant leur réunion annuelle de juillet 2014.

Prière de noter que le CCPM a entrepris ces activités conformément au paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil », et conformément au paragraphe 16(5), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir au Secrétariat toutes informations pertinentes, techniques, scientifiques ou autres, notamment pour l'établissement d'un dossier factuel en vertu de l'article 15. Le Secrétariat transmettra au Conseil copies desdites informations ».

Il faut également noter que la politique interne du Conseil concernant ses réponses aux avis du CCPM prescrit qu'une telle réponse doit avoir lieu **dans les huit semaines suivant la réception d'un tel avis.**

Activité du CCPM et contexte	Description	État d'avancement ou résultat
<p>Avis au Conseil n° 13-03 Objet : Consultation publique du CCPM au sujet du Plan opérationnel pour 2013 et 2014. (Transmis le 27 juin 2013)</p>	<p>Le CCPM a indiqué avoir eu le plaisir de voir que tous les projets qu'il a cautionnés sauf un font partie du Plan opérationnel pour 2013 et 2014. Il a malgré tout souhaité que le Conseil envisage de réexaminer le projet intitulé <i>Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des centrales électriques nord-américaines</i> et d'entreprendre des travaux sur cette importante question dans le cadre du plan stratégique pour 2015 à 2020.</p> <p>Le CCPM a aussi constaté que plusieurs projets cadrant avec deux priorités, à savoir <i>Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone</i> et <i>L'écologisation de l'économie nord-américaine</i>, ne comportaient pas de volet relatif à l'énergie verte, et il a estimé que des travaux sur les techniques de production d'électricité à partir des énergies solaire et éolienne pourraient s'avérer très bénéfiques pour les trois pays, particulièrement pour les collectivités isolées.</p> <p>Le CCPM a également constaté que le Plan opérationnel accordait moins d'attention à la salubrité des écosystèmes, bien que les trois pays</p>	<p>Le Conseil a répondu que la CCE a appliqué une nouvelle méthode pour établir le Plan opérationnel en permettant aux groupes de travail d'y réagir plus tôt. Le Conseil s'est également dit heureux de voir que l'avis du CCPM n° 13-03, qui a découlé de consultations publiques, cautionnait largement les activités énoncées dans ce plan.</p> <p>Le Conseil a également accueilli favorablement la recommandation du CCPM consistant à réexaminer le projet intitulé <i>Écologisation du transport aux postes frontaliers terrestres d'Amérique du Nord</i>, et a indiqué qu'il retiendrait la suggestion de tenir compte de l'opinion d'intervenants tels que le secteur du camionnage, les associations d'entreprises dans les couloirs commerciaux et les collectivités frontalières.</p> <p>Pour ce qui est des observations plus générales du CCPM, le Conseil a répondu que les Parties examineront ses recommandations à mesure que l'établissement du plan stratégique pour 2015 à 2020 progressera.</p>

	<p>aient admis qu'il s'agissait d'un élément essentiel à la santé humaine. Il a donc suggéré que la CCE mène des travaux sur la fragmentation des écosystèmes, laquelle est liée de façon très étroite au transport, notamment, et continue de constituer l'une des principales causes de la perte de biodiversité.</p> <p>En ce qui concerne l'évaluation du rendement des projets, le CCPM a estimé que certaines descriptions énoncent les principaux résultats escomptés de manière assez précise contrairement à d'autres, et a suggéré de recourir à une méthode plus uniforme pour évaluer le rendement de l'ensemble des projets.</p> <p>Le CCPM a également formulé des observations particulières sur les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration nord-américaine en vue de conserver les aires protégées transfrontalières • Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord • Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord • Application du programme AirNow International en Amérique du Nord • Le carbone bleu de l'Amérique du Nord : évaluation du rôle des habitats côtiers dans le bilan du carbone sur le continent • Modélisation et évaluation intégrées de la dynamique du carbone forestier et des options d'atténuation des changements climatiques • Amélioration des conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord • Plateforme nord-américaine 	<p><i>(Réponse reçue le 26 juillet 2013)</i></p>
--	---	--

	<p>d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écologisation du transport aux postes frontaliers terrestres d'Amérique du Nord <p>Les membres du CCPM ont aussi souhaité avoir la possibilité de collaborer de près avec les groupes de travail au cours de la mise en œuvre des projets.</p>	
<p>Session ordinaire du CCPM n° 13-03</p> <p><i>Les vingt premières années d'application de l'ALÉNA et de l'ANACDE</i></p> <p>Tenue les 17 et 18 octobre 2013, à Washington.</p>	<p>Le mois de janvier 2014 a marqué le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de son accord environnemental parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Pour souligner cette étape importante et en vue de contribuer de façon constructive aux futurs plans de la CCE, le CCPM a organisé une conférence d'un jour et demi afin d'examiner les conclusions de la consultation publique à ce sujet et d'entendre de vive voix le point de vue d'un petit groupe de personnes qui ont joué un rôle de premier plan au cours des négociations de ces accords.</p>	<p>À la suite de la session, les membres du CCPM ont convenu de formuler l'avis au Conseil n° 13-04 : <i>Réflexions et recommandations concernant le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE.</i></p>
<p>Lettre au Conseil</p> <p>Objet : Budget de la CCE, vingtième anniversaire de création de la CCE et postes vacants au sein du CCPM.</p> <p><i>(Transmise le 30 octobre 2013)</i></p>	<p>À la suite de la réunion tenue à Washington, les membres du CCPM ont convenu d'adresser une lettre au Conseil afin de lui exprimer leurs préoccupations au sujet de la situation budgétaire de la CCE, mais aussi d'aborder les possibilités de collaboration en vue de célébrer le vingtième anniversaire de création de la CCE, et de lui réitérer l'importance de pourvoir les postes vacants au sein du CCPM.</p> <p>Au sujet de la réduction des ressources dans le budget de 2013, le CCPM s'est dit conscient des pressions économiques auxquelles font face les trois gouvernements, mais a déclaré que toute réduction budgétaire fera en sorte que le Secrétariat et le CCPM auront de plus en plus de difficultés à remplir leur</p>	<p>Au sujet de la situation budgétaire, le Conseil a fait référence à la résolution qu'il a adoptée en juillet 2013 à Los Cabos, au Mexique, confirmant le fait que le budget annuel de la CCE serait maintenu à 9 millions de dollars au cours des deux prochaines années. Il a également indiqué avoir chargé la directrice exécutive de maintenir ce montant budgétaire annuel en améliorant le rendement en matière d'administration et de fonctionnement, tout en puisant dans l'excédent de près de 2,5 millions de dollars dont disposait la CCE. Le Conseil a par ailleurs mentionné que même si sa décision de diminuer le financement n'avait pas été facile à prendre, elle avait été motivée par des ajustements</p>

	<p>mandat, ce qui l'incitait à demander au Conseil de rétablir le financement à son niveau initial, soit 9 millions de dollars.</p> <p>Les membres du CCPM ont aussi évoqué la tenue éventuelle d'une réunion intersession en janvier 2014, et mentionné qu'ils apprécieraient y rencontrer le Conseil afin de lui faire part des plans du Comité et d'examiner avec lui des moyens de renforcer leur collaboration en vue de la célébration du vingtième anniversaire de création de la CCE.</p> <p>En dernier lieu, le CCPM a réitéré l'importance de pouvoir compter sur un effectif complet de membres, et a invité les trois pays à procéder au plus tôt à des nominations aux postes vacants.</p>	<p>budgétaires et par l'engagement des Parties à contribuer à parts égales au financement de la CCE.</p> <p>Pour ce qui est de la nomination de nouveaux membres au sein du CCPM, les États-Unis ont récemment annoncé ceux qu'ils avaient nommés, alors que le Canada et le Mexique ont déclaré s'employer activement à en trouver.</p> <p>En dernier lieu, les trois Parties ont indiqué qu'elles commenceraient à établir le plan stratégique pour 2015 à 2020 avec le soutien du CCPM et du Secrétariat, et qu'elles escomptaient s'y consacrer avec le CCPM de façon aussi collaborative que productive.</p> <p><i>(Réponse reçue le 7 avril 2014)</i></p>
<p>Session des représentants suppléants n° 13-04 Tenue le 5 novembre 2013. <i>(Téléconférence)</i></p>	<p>Le président du CCPM, M. David Angus, a participé à cette téléconférence des représentants suppléants dont le principal objectif consistait à examiner les activités à exécuter en prévision de la réunion intersession de janvier 2014 et de s'entendre à leur sujet.</p> <p>Ces activités comprenaient l'annonce de la date et du lieu de la session ordinaire du Conseil en 2014, le lancement des célébrations du vingtième anniversaire, l'annonce des bénéficiaires de subventions octroyées dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement, et le plan de sensibilisation au processus relatif aux communications sur les questions d'application des lois.</p>	<p>Le président du CCPM a fait état de la lettre du 30 octobre 2013 et a réitéré les préoccupations du CCPM à l'égard de la réduction à long terme du budget de la CCE, tout en déclarant que le Comité demandait que ce budget soit stabilisé à 9 millions de dollars. Il a également mentionné que le CCPM voulait rencontrer le Conseil au cours de la réunion intersession, car cela lui donnerait l'occasion de savoir ce que le Conseil attendait de lui dans le cadre du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ANACDE. Il a aussi rappelé aux représentants suppléants la nécessité que le CCPM puisse disposer d'un effectif complet de membres, alors qu'il n'en comptait que neuf à ce moment-là.</p> <p>En dernier lieu, M. Angus a rendu compte de la réunion que le CCPM a tenue à Washington les 17 et 18 octobre 2013. Il a mentionné que la CCE avait reçu à ce jour 58 communications de la part de citoyens des trois pays, et que cette</p>

		<p>réunion de deux jours s'était avérée utile en permettant de souligner les réussites (notamment le fait que la CCE constituait un modèle de coopération à l'échelle continentale) ainsi que les améliorations qui seraient profitables. Il a ajouté qu'un compte rendu sommaire de la réunion était en préparation, et que le CCPM formulerait un avis au Conseil en se fondant sur les conclusions de cette réunion.</p>
<p>Avis au Conseil n° 13-04 Objet : Réflexions et recommandations concernant le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE. <i>(Transmis le 6 décembre 2013)</i></p>	<p>En vue de marquer le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE, le CCPM a mené une consultation publique qui a donné lieu à la préparation de documents d'information, à une invitation au public à formuler des observations par écrit, et à la tenue d'une réunion publique à Washington. Le principal but de l'avis du CCPM qui a découlé de cette démarche consistait à contribuer de façon constructive à l'avenir de la CCE, ainsi qu'à l'aider à surmonter les obstacles et à tirer parti des possibilités qui se présentent à un tel moment de son histoire.</p> <p>L'avis a souligné les contributions les plus notables de la CCE, dont sa manière de favoriser la compréhension et la collaboration à l'échelle continentale à l'égard des problèmes environnementaux, en plus de promouvoir la transparence et l'ouverture relativement à la participation du public.</p> <p>Le CCPM a formulé une série de recommandations dans cet avis, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité que les membres du Conseil renouvellent leur engagement, au même titre que les intervenants des secteurs gouvernementaux, notamment les fonctionnaires du commerce et de l'environnement. 	<p><i>Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis jusqu'à présent.</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance de trouver des moyens novateurs et efficaces de faire connaître la valeur de l'information que la CCE a élaborée jusqu'à présent ainsi que ses travaux à venir en rejoignant un large éventail d'intervenants, dont les entreprises, les établissements d'enseignement, les peuples autochtones, les administrations municipales et les collectivités locales. • La forte participation de tous les intervenants et des fonctionnaires compétents. La CCE devrait également approfondir ses relations avec les municipalités, les provinces et les États, car ils constituent généralement des moteurs de l'innovation et se trouvent en première ligne de la plupart des problèmes environnementaux. • L'élargissement de la participation du public aux activités internes de la CCE. • La CCE doit se donner de nouveaux buts et de nouvelles tâches, et elle doit les orienter sur les priorités des vingt prochaines années. Ces priorités comprennent notamment les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les changements climatiques. ▪ Le transport et l'énergie. ▪ L'eau. ▪ La biodiversité. ▪ Les investissements et les subventions. ▪ Les répercussions environnementales transfrontalières cumulatives. ▪ Les questions axées sur le commerce et l'environnement. ▪ L'empreinte écologique de l'Amérique du Nord. • La CCE devrait assurer une participation et une prise en considération significative et permanente des peuples autochtones dans le cadre de ses activités. • La nécessité de se concentrer sur 	
--	---	--

	<p>l'évaluation des résultats, car il s'agit d'un élément de plus en plus important pour les gouvernements, le public et de nombreux intervenants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour que la CCE soit en mesure d'accomplir son mandat, il faut de toute urgence augmenter son budget annuel à un niveau minimal de 14 à 15 millions de dollars américains, c'est-à-dire le niveau original de ce budget en dollars constants. 	
<p>Réunion du CCN et du CCG américains Tenue le 17 décembre 2013 à Washington.</p>	<p>Le président du CCPM, M. David Angus, y a rendu compte des activités du CCPM depuis la dernière réunion du Comité consultatif national (CCN) et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La session ordinaire du CCPM n° 13-01 tenue à Calgary et intitulée <i>L'écologisation de l'économie nord-américaine</i>. • La demande d'informations et d'observations qu'a lancée le CCPM au sujet des vingt premières années de mise en œuvre de l'ALÉNA et de l'ANACDE. • L'avis du CCPM au Conseil n° 13-03 : Consultation publique du CCPM au sujet du Plan opérationnel pour 2013 et 2014. • Les tables rondes de discussion du CCPM sur le transport durable en Amérique du Nord tenues à Los Cabos, en Baja California, du 9 au 11 juillet 2013. • La session ordinaire du CCPM n° 13-03. • L'avis du CCPM n° 13-04 : Réflexions et recommandations concernant le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE. • Les réponses du Conseil aux avis du CCPM n°s 13-01, 13-02 et 13-03. • La lettre du Conseil en date du 19 juin 2013 informant le CCPM de sa décision de prendre des mesures de réduction des coûts. 	<p><i>Permanent.</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • L'état d'avancement du choix d'un nouveau président du CCPM parmi les membres américains. 	
<p>Session des représentants suppléants n° 14-01 Tenue le 8 avril 2014. (Téléconférence)</p>	<p>Le président du CCPM, M. Robert Varney, a participé à cette téléconférence des représentants suppléants, laquelle visait à discuter de la session ordinaire du Conseil en 2014 et à faire le point à l'égard des travaux du groupe de travail sur le vingtième anniversaire de création de la CCE ainsi que des questions relatives aux communications sur les questions d'application des lois.</p>	<p>M. Varney a donné un aperçu de l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCPM prévue à Oaxaca, ainsi que des quatre thèmes qui y seront abordés et qui auront trait à la construction d'habitations salubres et durables dans les collectivités isolées. Il y a mentionné que le ministre Guerra y participerait vraisemblablement, et qu'il avait incité les Parties à y déléguer des représentants gouvernementaux afin de souligner les travaux que mènent les trois pays sur cette question.</p> <p>Il a remercié les représentants suppléants de leur réponse au sujet de la nomination de membres aux postes vacants du CCPM, et mentionné que le Comité attendait une réponse du Conseil à son avis n° 13-04 (Réflexions et recommandations concernant le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE). Il leur a par ailleurs déclaré que le CCPM comprenait l'existence de réalités budgétaires, mais que la CCE avait besoin d'un financement adéquat pour faire preuve de solidité. Il a aussi fait état des mesures que le CCPM avait prises pour sensibiliser le public en recourant à des moyens électroniques, notamment sur le Web, tout en mentionnant qu'il faudra envisager d'autres moyens de sensibilisation. En dernier lieu, il a indiqué que le CCPM choisirait, au cours de la même semaine, le thème de sa prochaine réunion à Yellowknife.</p>
<p>Réunion du CCN et du CCG américains Tenue le 10 avril 2014 à Washington.</p>	<p>Le président du CCPM, M. Robert Varney, y a rendu compte des activités du CCPM depuis la dernière réunion du CCN et du CCG des États-Unis, dont</p>	<p><i>Permanent.</i></p>

	<p>les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux du CCPM en 2013 au sujet du vingtième anniversaire de création de la CCE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une demande d'informations et d'observations. ○ Une série de documents d'information sur les travaux accomplis par la CCE depuis les vingt dernières années. ○ La réunion tenue par le CCPM, les 17 et 18 octobre, à Washington. ○ Un rapport final et un avis au Conseil. • Une réunion tenue par le CCPM les 12 et 13 mai, à Oaxaca, au Mexique, sur les obstacles à la construction d'habitations salubres et durables dans les collectivités isolées d'Amérique du Nord, notamment les collectivités autochtones. • Une lettre du CCPM aux représentants suppléants leur demandant de suggérer des spécialistes et des orateurs à inviter à l'une de ses sessions ordinaires. • La réponse du Conseil au CCPM concernant la réduction du budget de la CCE ainsi que les postes vacants au sein du Comité. • L'état d'avancement de la planification de la session ordinaire du CCPM à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. 	
<p>Session des représentants suppléants n° 14-02 Tenue le 30 avril 2014 à Washington.</p>	<p>Le président du CCPM, M. Robert Varney, a participé à cette réunion dont le principal objectif consistait à examiner et à cautionner les priorités de la CCE à énoncer dans le plan stratégique pour 2015 et 2020, ainsi que l'ordre du jour de la session ordinaire du Conseil en 2014.</p>	<p>M. Varney a déclaré qu'à son avis, la CCE a contribué aux immenses réalisations obtenues grâce à la coopération, notamment en assurant la comparabilité des données requises pour modéliser les émissions de mercure, et en se penchant sur les problèmes que suscite cette substance. Il a par ailleurs convenu de l'importance que revêt la diffusion d'informations plus détaillées sur les fructueux travaux accomplis, et a déclaré que le fait de déterminer</p>

		<p>la valeur ajoutée et les résultats mesurables de ces travaux permettra aux trois pays d'atteindre les objectifs communs qu'ils se sont fixés.</p> <p>M. Varney a également indiqué que les membres du CCPM discutaient encore du thème à choisir pour la réunion que le Comité tiendra le 16 juillet, mais qu'ils envisageaient que ce thème porte sur les peuples autochtones et les connaissances écologiques traditionnelles.</p> <p>Au sujet de la réunion du Conseil et du CCPM, il a mentionné que les membres du Comité confirmeraient au cours des prochaines semaines les questions qu'ils voudraient aborder avec le Conseil.</p>
<p>Session ordinaire du CCPM n° 14-01 <i>Construction de maisons salubres et durables dans les collectivités isolées : Priorité aux collectivités autochtones d'Amérique du Nord</i> Tenue à Oaxaca, au Mexique, les 12 et 13 mai 2014.</p>	<p>Les obstacles à la construction d'habitations salubres et durables demeurent une importante préoccupation pour un certain nombre de collectivités isolées d'Amérique du Nord ainsi que pour de nombreuses collectivités autochtones, le principal objectif de cette session consistait à examiner les possibilités qui s'offrent à ce sujet pour le Canada, le Mexique et les États-Unis, ainsi que les enjeux auxquels ils font face.</p> <p>Dans le but de formuler des recommandations, les membres du CCPM ont invité des spécialistes et des intervenants à se pencher sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'air, l'énergie et l'eau : garantir des ressources abordables de qualité supérieure dans les collectivités isolées. • Obstacles limitant l'accès à des habitations et à des ressources salubres et abordables dans les collectivités isolées. • Protection des collectivités les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. 	<p>À la suite de la session, les membres du CCPM ont convenu de formuler l'avis au Conseil n° 14-01 : <i>Conclusions de l'atelier du CCPM tenu à Oaxaca, en mai 2014, sur la construction de maisons salubres et durables dans les collectivités isolées.</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> Financement des projets de construction résidentielle écologique (nouvelles constructions et rénovations) dans les collectivités isolées. 	
<p>Avis au Conseil n° 14-01 <u>Objet</u> : Conclusions de l'atelier du CCPM tenu à Oaxaca, en mai 2014, sur la construction de maisons salubres et durables dans les collectivités isolées (Transmis le 26 juin 2014)</p>	<p>Cet avis soumet un certain nombre de recommandations et d'observations à l'examen du Conseil, ainsi que les opinions des spécialistes et des membres du public qui ont participé à l'atelier (voir les annexes A et B de l'avis).</p> <p>L'avis fait état d'un certain nombre de possibilités qui s'offrent en Amérique du Nord de construire des habitations salubres et durables dans les collectivités isolées, notamment celles où résident des autochtones, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adopter une approche intégrée afin de promouvoir des habitations salubres et durables, tout en tenant compte de la disponibilité, de la conservation et de l'utilisation responsable de l'eau, et en relevant et en gérant les risques liés à la disponibilité et à la qualité de l'eau. Dissiper les préjugés quant aux coûts et aux avantages relatifs auxquels donne lieu l'investissement dans des méthodes, des matériaux et des techniques de construction favorisant la conservation de l'énergie lors du financement et de la construction d'habitations abordables. Favoriser une plus grande sensibilisation des autorités et des entités publiques à l'importance et à la valeur à long terme du recours à des méthodes, à des matériaux et à des techniques favorisant la conservation de l'énergie en vue de construire des habitations abordables. Encourager une meilleure coordination à l'échelle continentale afin de consolider les réseaux existants et de favoriser un 	<p><i>Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis jusqu'à présent.</i></p>

	<p>renforcement des connaissances, de l'information et des échanges relativement aux méthodes, aux matériaux et aux techniques favorisant la conservation de l'énergie en Amérique du Nord.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître que les changements climatiques suscitent et exigent de plus en plus de mesures d'adaptation. <p>Le CCPM a également mentionné que le Plan opérationnel de la CCE pour 2013 et 2014 a permis d'accomplir des progrès dans ces domaines, et que les discussions publiques tenues à Oaxaca sur les questions susmentionnées ont permis de sensibiliser davantage le public aux possibilités qui s'offrent, mais aussi aux obstacles à surmonter.</p> <p>Le CCPM recommande que la CCE poursuive ses travaux concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration d'un concept plus intégré d'habitations durables, lequel pourrait par exemple comprendre le soutien à des stratégies continentales de sensibilisation, d'encouragement et de financement pour promouvoir la construction écologique, ainsi qu'à des stratégies d'échange de techniques et de pratiques exemplaires en vue de fabriquer, d'utiliser et d'éliminer les matériaux de construction en respectant l'environnement; • la mise en valeur des importantes économies à long terme auxquelles peut donner lieu l'investissement dans des habitations dont la consommation d'énergie et d'eau est efficace par rapport aux coûts initiaux, et ce : <ul style="list-style-type: none"> ○ en fournissant de l'information pertinente aux autorités et entités publiques; ○ en offrant aux intervenants compétents la possibilité de constituer et de renforcer des réseaux dans l'ensemble de 	
--	---	--

	<p>l'Amérique du Nord;</p> <ul style="list-style-type: none">• la détermination des zones à risque en matière d'énergie et d'eau, et de leurs possibilités de s'y adapter.	
--	--	--